Informations de base	
2010/3007(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résultats de la conférence de Cancún sur le changement climatique **Subject** 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3054	2010-12-07
	Environnement	3061	2010-12-20

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
07/12/2010	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
14/12/2010	Débat en plénière		Résumé
14/12/2010	Fin de la procédure au Parlement		
20/12/2010	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/3007(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Résultats de la conférence de Cancún sur le changement climatique

2010/3007(RSP) - 20/12/2010

La seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques s'est tenue du 29 novembre au 10 décembre 2010 à Cancún (Mexique).

Le Conseil a procédé à un **échange de vues sur les résultats et le suivi de la conférence** au cours de laquelle le cadre mondial en matière de protection du climat a été examiné.

À la lumière de ce débat, la présidence a tiré les **conclusions** ci-après.

La conférence de Cancún sur le climat a eu des résultats positifs et tournés vers l'avenir, qui permettent d'entreprendre des actions immédiates et concrètes sur le terrain et de jeter les bases d'un cadre mondial complet pour l'après-2012. Ces résultats confirment une nouvelle fois l'importance du processus multilatéral dans la recherche de solutions mondiales à des problèmes mondiaux.

On dénombre plusieurs mesures extrêmement positives:

- l'établissement du cadre d'action pour l'adaptation de Cancún destiné à renforcer l'action en matière d'adaptation d'une manière cohérente;
- l'accord dégagé sur des approches stratégiques et des mesures positives d'incitation visant à réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, à préserver et à renforcer les stocks de carbone forestiers et à assurer une gestion durable des forêts;
- la mise en place du Fonds de Copenhague pour le climat et du mécanisme pour la technologie;
- les dispositions en matière de transparence;
- l'inscription des engagements et des mesures d'atténuation dans le cadre des Nations unies, au titre à la fois du protocole de Kyoto et de la convention;
- le processus visant à relever le niveau d'ambition des engagements afin de maintenir l'élévation de la température mondiale au-dessous de 2° C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Il est urgent d'obtenir des résultats dans le cadre des Nations unies d'ici la fin de l'année 2011; à cet effet, il est nécessaire de disposer d'une stratégie claire de l'UE.

Résultats de la conférence de Cancún sur le changement climatique

2010/3007(RSP) - 07/12/2010

Le Conseil a adopté des **conclusions sur le financement de la lutte contre le changement climatique**.

Le Conseil réaffirme l'engagement qu'ont pris collectivement les pays développés, dans le cadre du document final de Copenhague, de fournir des ressources nouvelles et supplémentaires, y compris pour les forêts et par des investissements consentis par les institutions internationales, à hauteur de près de **30 milliards de dollars pour la période 2010-2012**. Il rappelle aussi l'engagement qu'ont pris l'UE et les États membres de fournir un montant cumulé de 7,2 milliards d'euros au cours de la période 2010-2012, et de soumettre, lors de la conférence de Cancún et, par la suite, chaque année, un rapport complet sur le financement à mise en œuvre rapide.

Dans ce contexte, le Conseil souligne que **l'UE et ses États membres ont réalisé de nets progrès** dans la concrétisation de leur engagement en matière de financement à mise en œuvre rapide pour 2010.

Le Conseil réaffirme sa volonté de voir créer le **Fonds de Copenhague pour le climat** en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la convention et plaide pour qu'un processus soit lancé au cours de la conférence de Cancún, dans le cadre d'un ensemble équilibré de mesures, pour établir ce fonds afin de le rendre opérationnel lors de la COP 17.

Le Conseil prend note de la conclusion du rapport final du groupe consultatif sur le financement de la lutte contre le changement climatique établi par le Secrétaire général des Nations unies selon laquelle **l'objectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 en faveur de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement est ambitieux mais néanmoins atteignable**, pour autant que des actions d'atténuation efficaces soient engagées dans les pays en développement et que la transparence nécessaire soit assurée dans la mise en œuvre, en combinant des sources de financement publiques, y compris les sources de financement innovantes, et privées.

La Commission et le CPE/CEF sont invités à préparer, sur la base du rapport du groupe consultatif, **une analyse détaillée exposant les principaux éléments de la panoplie d'instruments de financement internationaux et nationaux**, tant publics que privés, nécessaire pour accroître les flux financiers après 2012, dans le cadre d'un accord mondial global et contraignant.